



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Press Unit
Unité de la Presse

Press country profile Fiche pays pour la presse

Dernière mise à jour : juillet 2026

Roumanie

Ratification de la Convention européenne des droits de l'homme en 1994

Juge national : Sebastian Rădulețu (3 juillet 2023 -)

[Les CV des juges](#) sont disponibles sur le site internet de la CEDH

Juges précédents : Marin Voicu (1996-1998), Corneliu Bîrsan (1998-2013), Iulia Antoanella Motoc (2014-2023)

[Liste des juges à la Cour depuis 1959](#)

La Cour a traité 3 314 requêtes concernant la Roumanie en 2025, dont 3 230 qu'elle a déclarées irrecevables ou dont elle n'a pas poursuivi l'examen (requêtes rayées du rôle). Elle a prononcé 29 arrêts (portant sur 84 requêtes), dont 20 qui ont conclu à au moins une violation de la Convention européenne des droits de l'homme.

Requêtes traitées en	2024	2025	2026*
Requêtes attribuées à une formation judiciaire	2520	1961	930
Requêtes communiquées au Gouvernement	735	302	137
Requêtes terminées :	2848	3314	1308
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (juge unique)	1999	1848	820
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (comité)	606	1376	409
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (chambre)	3	6	4
- tranchées par un arrêt	240	84	75

* janvier à juillet 2026

En ce qui concerne les formations judiciaires de la Cour et la procédure devant elles, voir le [site internet de la Cour](#).

Les statistiques concernant les mesures provisoires sont disponibles [ici](#).

Requêtes pendantes devant la Cour au 01/07/2026	
Requêtes pendantes devant une formation judiciaire :	2107
Juge unique	250
Comité (3 Juges)	1611
Chambre (7 Juges)	246
Grande Chambre (17 Juges)	0

La Roumanie et ...

le greffe

Le greffe a pour rôle de fournir à la Cour un soutien juridique et administratif dans l'exercice de ses fonctions judiciaires. Il se compose de juristes, de personnel administratif et technique et de traducteurs. Il compte actuellement **673** agents.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Affaires marquantes, arrêts et décisions rendus

Grande Chambre

Danileț c. Roumanie

15.12.2025

L'affaire concernait la liberté d'expression d'un juge, sanctionné par le Conseil supérieur de la magistrature pour avoir publié deux messages sur son compte Facebook accessible au public.

[Violation de l'article 10 \(liberté d'expression\)](#)

Communiqué de presse disponible en [roumain](#)

Demande d'avis consultatif (n° P 16-2024-002) de la Haute Cour de cassation et de justice de Roumanie

20.12.2024

Cette demande était formulée dans le cadre d'un recours pendant devant la Haute Cour portant sur la révocation d'une magistrate de sa fonction de juge en raison du fait qu'elle ne s'est pas présentée à une expertise visant à déterminer dans quelle mesure elle souffrait d'une maladie mentale de nature à l'empêcher d'exercer sa fonction de manière adéquate.

La Haute Cour requérait de la Cour européenne qu'elle réponde à deux questions portant sur l'une sur l'application de l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale) et l'autre sur le niveau requis de précision de la loi interne ayant servi de base légale à la mesure de révocation.

Après en avoir délibéré le 16 décembre 2024, la Cour a décidé de ne pas accepter la demande d'avis consultatif, relevant qu'elle ne concernait pas une question de principe au sens de l'article 1 § 1 du Protocole n° 16 qui justifierait un examen par la Grande Chambre.

Demande d'avis consultatif (n° P16-2024-001) de la Haute Cour de cassation et de justice de Roumanie

28.06.2024

Cette demande était formulée dans le cadre d'un recours pendant devant la Haute Cour portant sur la confiscation d'une somme d'argent à une fonctionnaire, à la suite d'un

contrôle de son patrimoine effectué par l'Agence nationale d'intégrité (« A.N.I. »). Les autorités roumaines avaient estimé que l'intéressée – qui faisait partie des 39 catégories de fonctionnaires qui sont tenus de déclarer leur patrimoine et leurs intérêts – n'était pas parvenue à justifier l'origine des sommes confisquées après une évaluation de ses revenus. La Haute Cour requérait de la Cour européenne qu'elle réponde à deux questions portant sur l'interprétation des articles 6 (droit à un procès équitable) de la Convention et 1 du Protocole n° 1 (protection de la propriété) à la Convention.

Après en avoir délibéré les 8 avril et 18 juin 2024, la Cour a décidé de ne pas accepter la demande d'avis consultatif, relevant qu'elle ne concernait pas une question de principe au sens de l'article 1 § 1 du Protocole n° 16 qui justifierait un examen par la Grande Chambre. En effet, les questions posées s'inscrivent dans une jurisprudence nourrie de la Cour, dont plusieurs aspects sont judicieusement cités par la juridiction demanderesse dans sa décision de saisir la Cour.

Muhammad et Muhammad c. Roumanie

15.10.2020

L'affaire concernait la procédure au terme de laquelle les requérants, ressortissants pakistanais résidant régulièrement en Roumanie, avaient été déclarés indésirables et éloignés du territoire national.

[Violation de l'article 1 du Protocole n° 7 \(garanties procédurales en cas d'expulsion d'étrangers\)](#)

Mihalache c. Roumanie

08.07.2019

Dans cette affaire, M. Mihalache estimait avoir été poursuivi deux fois pour avoir refusé de se soumettre à un prélèvement de preuves biologiques lors d'un contrôle de police en vue de déterminer son taux d'alcoolémie.

[Violation de l'article 4 du Protocole n° 7 \(droit à ne pas être jugé ou puni deux fois\)](#)

Nicolae Virgiliu Tănase c. Roumanie

25.06.2019

L'affaire concernait un juge qui avait été grièvement blessé dans un accident de la route en 2004. La procédure pénale à laquelle M. Tănase s'était joint en qualité de partie civile avait été abandonnée huit ans

plus tard lorsque la décision avait été prise de ne pas poursuivre les deux autres conducteurs impliqués dans l'accident.

Devant la Cour, M. Tănase se plaignait en particulier de l'effectivité et de la durée de l'enquête pénale menée ainsi que de l'impossibilité qu'il disait avoir été la sienne d'obtenir une décision sur le fond de l'action civile introduite par lui.

[Non-violation de l'article 2 en ce qui concernait l'enquête menée sur l'accident](#)

[Non-violation de l'article 6 § 1 \(droit d'accès à un tribunal\)](#)

[Non-violation de l'article 6 § 1 \(droit à un procès équitable dans un délai raisonnable\)](#)

Bărbulescu c. Roumanie

05.09.2017

L'affaire avait pour objet la décision d'une entreprise privée de mettre fin au contrat de travail d'un employé après avoir surveillé ses communications électroniques et avoir eu accès à leur contenu, ainsi que le manquement allégué des juridictions nationales à leur obligation de protéger le droit de l'intéressé au respect de sa vie privée et de sa correspondance.

[Violation de l'article 8 \(droit au respect de la vie privée et familiale, du domicile et de la correspondance\)](#)

Paroisse Gréco-Catholique Lupeni et autres c. Roumanie

29.11.2016

L'affaire concernait la demande de restitution d'un lieu de culte ayant appartenu à l'Église gréco-catholique et transféré pendant le régime totalitaire dans le patrimoine de l'Église orthodoxe.

[Non-violation de l'article 6 § 1 quant au droit d'accès à un tribunal](#)

[Violation de l'article 6 § 1 en raison de la méconnaissance du principe de la sécurité juridique](#)

[Violation de l'article 6 § 1 en raison de la durée de la procédure](#)

[Non-violation de l'article 14 \(interdiction de la discrimination\) combiné avec l'article 6 § 1 quant au droit d'accès des requérants à un tribunal par rapport à la paroisse orthodoxe](#)

[La Cour a par ailleurs dit n'y avoir pas lieu d'examiner séparément le grief tiré de l'article 14 \(interdiction de la discrimination\) combiné avec l'article 6 § 1 pour autant qu'il concernait une différence](#)

[de traitement alléguée par rapport à d'autres paroisses gréco-catholiques.](#)

Gherghina c. Roumanie

18.09.2015

L'affaire portait sur la requête d'un étudiant handicapé qui alléguait l'impossibilité de poursuivre son parcours universitaire en raison de l'inadaptation des bâtiments aux personnes handicapées.

[Affaire déclarée irrecevable pour non-épuisement des voies de recours internes.](#)

La Cour, rappelant que ceux qui souhaitent introduire une requête contre un État devant la Cour européenne des droits de l'homme ont l'obligation d'exercer auparavant les voies de recours qu'offre le système juridique national, a jugé que les raisons invoquées par le requérant pour justifier de ne pas avoir exercé certains recours n'ont pas été convaincantes.

Mocanu et autres c. Roumanie

17.09.2014

L'affaire concernait l'enquête et la durée de la procédure qui avaient suivi la répression violente des manifestations qui s'étaient déroulées à Bucarest en juin 1990 contre le régime alors en place. Durant cette répression, l'époux de M^{me} Mocanu fut tué par un coup de feu, et M. Stoica fut interpellé et maltraité par des policiers.

[Violation du volet procédural de l'article 2 \(droit à la vie\) dans le chef de M^{me} Mocanu](#)

[Violation du volet procédural de l'article 3 \(interdiction de la torture et des traitements inhumains ou dégradants\) dans le chef de M. Stoica](#)

[Violation de l'article 6 § 1 \(droit à un procès équitable dans un délai raisonnable\) dans le chef de l'association « 21 Décembre 1989 »](#)

Centre de ressources juridiques au nom de Valentin Câmpeanu c. Roumanie

17.07.2014

L'affaire concernait le décès d'un jeune homme d'origine rom – qui était séropositif et atteint d'un grave handicap mental – pendant son séjour dans un hôpital psychiatrique. La requête avait été introduite en son nom par une organisation non gouvernementale (ONG).

[Violation de l'article 2 \(droit à la vie\), sous son volet matériel et son volet procédural](#)

[Violation de l'article 13 \(droit à un recours effectif\) combiné avec l'article 2](#)

La Cour a estimé, entre autres, qu'en égard aux circonstances exceptionnelles de l'espèce et à la gravité des allégations, l'ONG a dû se voir reconnaître la faculté d'agir en qualité de représentant de M. Câmpeanu, même si elle n'avait pas elle-même été victime des violations alléguées de la Convention.

Sindicatul 'Păstorul cel Bun' c. Roumanie

09.07.2013

L'affaire concernait le refus par l'État roumain d'une demande d'enregistrement d'un syndicat constitué de prêtres, membres de l'Église orthodoxe roumaine.

[Non-violation de l'article 11 \(liberté de réunion et d'association\)](#)

La Cour a jugé qu'en refusant d'enregistrer le syndicat requérant, l'État s'était simplement abstenu de s'impliquer dans l'organisation et le fonctionnement de l'Église orthodoxe roumaine, respectant ainsi l'obligation de neutralité que lui impose l'article 9 de la Convention.

Creangă c. Roumanie

23.02.2012

L'affaire concernait la privation de liberté imposée à un policier dans le cadre d'une enquête pénale de grande envergure visant à démanteler un réseau de trafic de produits pétroliers.

[Violation de l'article 5 § 1 \(droit à la liberté et à la sûreté\) concernant la privation de liberté du requérant le 16 juillet 2003, à tout le moins de 12 heures à 22 heures, et son placement en détention provisoire le 25 juillet 2003.](#)

[Non-violation de l'article 5 § 1 concernant la détention provisoire du requérant du 16 juillet 2003 à 22 heures au 18 juillet 2003 à 22 heures.](#)

Cumpănă et Mazăre c. Roumanie

17.12.2004

Condamnation de journalistes pour insulte et calomnie à la suite de la publication d'un article mettant en cause la légalité d'un contrat signé par la municipalité de Constanța.

[Violation de l'article 10 \(liberté d'expression\)](#)

Brumărescu c. Roumanie

28.10.1999

Refus de la Cour suprême de justice de reconnaître aux juridictions inférieures

compétence pour connaître d'une action en revendication de propriété.

[Violation de l'article 6 \(droit à un procès équitable\)](#)

[Violation de l'article 1 du Protocole no 1 \(droit de propriété\)](#)

Chambre et Comité

Affaires portant sur le droit à la vie (article 2)

Violation de l'article 2

Pârvu c. Roumanie

30.08.2022

L'affaire concernait une opération de police, chaotique selon la requérante, au cours de laquelle l'époux de cette dernière, pris à tort par les policiers pour un fugitif international, avait été atteint d'une balle dans la tête avant de décéder à l'hôpital peu de temps après.

Andreea-Marusia Dumitru c. Roumanie

31.03.2020

L'affaire concernait l'effectivité et la durée de l'enquête à la suite des blessures par balles reçues par la requérante en novembre 2005, lors d'une opération de police dans une gare de trains de marchandises.

Ionită c. Roumanie

10.01.2017

Décès du fils des requérants à la suite d'une intervention chirurgicale. Ces derniers estimaient que les autorités n'avaient pas conduit d'enquête effective sur les faits, alors qu'ils avaient allégué à plusieurs reprises qu'une négligence du personnel médical en était la cause.

Crăiniceanu et Frumusanu c. Roumanie

24.04.2012

L'affaire concernait le décès de deux personnes tuées par balles, le 25 septembre 1991, lors des émeutes qui se sont déroulées devant le siège du Gouvernement à Bucarest, et l'enquête menée à ce sujet, inachevée vingt ans après les faits.

Panaiteescu c. Roumanie

10.04.2012

Le requérant alléguait que les autorités roumaines avaient manqué à leur obligation de lui fournir gratuitement les médicaments

anticancéreux spécifiques dont il avait besoin.

Predică c. Roumanie

07.06.2011

L'affaire concernait l'explication officielle à la mort violente en prison d'un jeune homme de vingt ans.

Iorga et autres c. Roumanie

25.01.2011

Décès en prison, suite à des violences infligées par ses codétenus, du proche des requérants – ayant été condamné à une peine contraventionnelle pour ne pas avoir payé une amende d'environ 20 euros – qui était dépendant à l'alcool.

Carabulea c. Roumanie

13.07.2010

Rom soupçonné de vol torturé en garde à vue, privé de tout contact avec sa famille et décédé en soins intensifs.

Lazăr c. Roumanie

16.02.2010

Affaire concernant les expertises médico-légales établies dans le cadre de l'enquête sur le décès d'un jeune homme à l'hôpital.

Velcea et Mazăre c. Roumanie

01.12.2009

Refus des juridictions nationales de qualifier l'auteur d'un meurtre d'indigne au motif de l'absence de condamnation définitive en raison de son propre décès.

Stefan-Gabriel Mocanu et autres c. Roumanie

12.12.2023

L'affaire concernait des allégations d'absence d'enquête effective formulées par les victimes ou les ayants droit des victimes de la répression des manifestations antigouvernementales qui se sont déroulées à Bucarest en juin 1990.

Non-violation de l'article 2

A and B v. Romania (no. 48442/16)

02.06.2020

The case concerned the applicants' complaint about the protection provided for them as witnesses in a corruption case.

Affaires relatives aux manifestations anticomunistes de 1989

Alecu et autres c. Roumanie

27.01.2015

Les requérants sont des victimes ou des ayants droit de victimes de la répression armée des manifestations contre le régime dictatorial communiste ayant commencé le 21 décembre 1989 à Bucarest et dans d'autres villes du pays et qui ont marqué la chute du régime.

[Violation de l'article 2 \(enquête\)](#)

[Violation de l'article 3 \(enquête\)](#)

Association "21 décembre 1989" et autres c. Roumanie

24.05.2011

L'affaire trouvait son origine dans la répression des manifestations anti-gouvernementales en Roumanie en 1989.

[Violation de l'article 2 en raison du défaut d'enquête effective sur le décès du fils des requérants](#)

[Violation de l'article 8 \(droit au respect de la vie privée et de la correspondance\) en raison des mesures de surveillance secrète](#)

La Cour a noté que le constat de violation de l'article 2 pour défaut d'enquête effective relevait d'un problème à grande échelle, étant donné que plusieurs centaines de personnes étaient impliquées comme parties lésées dans la procédure pénale critiquée. Elle a constaté que des mesures générales au niveau national s'imposaient dans le cadre de l'exécution de cet arrêt.

Dans les trois affaires ci-dessous la Cour a conclu à des violations de l'article 2 (défaut d'enquête effective)

Lăpusan et autres c. Roumanie

08.03.2011

L'affaire concernait la procédure menée par neuf requérants, demandant à être indemnisés de violences subies dans le contexte de la répression des manifestations de décembre 1989 contre le régime communiste, à Cluj-Napoca.

Sandru et autres c. Roumanie

08.12.2009

Enquêtes sur des lésions corporelles et décès survenus au cours des manifestations anticomunistes de 1989 à Timișoara.

Agache et autres c. Roumanie

20.10.2009

Enquête sur le décès d'un agent tué lors des manifestations anticomunistes à Târgu-Secuiesc le 22 décembre 1989.

Droit à la vie et interdiction des traitements inhumains ou dégradants (articles 2 et 3)

Attaques de villages roms, destruction de maisons et de biens

Costică Moldovan et autres c. Roumanie

15.02.2011

Cette requête concernait les difficultés d'exécution de l'arrêt Moldovan et autres (no 2) c. Roumanie du 12 juillet 2005 (voir ci-dessous).

La Cour a déclaré la requête **irrecevable**.

Voir aussi **Moldovan et autres c. Roumanie**, décision d'irrecevabilité du 17 avril 2012.

Gergely c. Roumanie et Kalanyos et autres c. Roumanie

26.04.2007

Ces affaires concernaient l'incendie par la population locale de maisons appartenant à des villageois roms, les conditions de vie médiocres des victimes et l'incapacité des autorités à empêcher l'agression et à mener une enquête criminelle adéquate, ce qui avait ainsi privé les requérants de leur droit d'engager une action civile pour établir les responsabilités et obtenir des dommages-intérêts.

La Cour a décidé de rayer les requêtes du rôle à la suite d'une déclaration unilatérale du gouvernement roumain.

Voir aussi **Tănase et autres c. Roumanie**, arrêt (radiation du rôle) du 26 mai 2009.

Moldovan (n° 2) et autres c. Roumanie

12.07.2005

En septembre 1993, trois hommes roms furent pris à partie dans le village de Hădăreni par une foule compacte de villageois n'appartenant pas à la communauté rom, comprenant le commandant de la police locale et plusieurs autres policiers : l'un de ces trois hommes fut brûlé vif et les deux autres furent battus à mort par la foule. Les requérants alléguaient que la police avait alors incité la

foule à détruire des biens appartenant à d'autres Roms. Au total, 13 maisons de Roms dans le village avaient été complètement détruites. Chassés de leur village et de leurs maisons, les requérants furent alors contraints de vivre dans des conditions de promiscuité et de froid extrêmes – dans des poulaillers, des porcheries ou des caves sans fenêtres. À la suite des plaintes déposées par les requérants, certains d'entre eux reçurent des dommages-intérêts dix plus tard.

Violation de l'article 3 (interdiction des traitements inhumains ou dégradants)

Violation de l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale et du domicile)

Non-violation de l'article 6 § 1 (accès à un tribunal)

Violation de l'article 6 § 1 (droit à un procès équitable) en raison de la durée de la procédure

Violation de l'article 14 (interdiction de la discrimination) combiné avec les articles 6 § 1 et 8

Voir aussi **Moldovan (n° 1) et autres c. Roumanie**, arrêt (règlement amiable) du 5 juillet 2005 et **Lăcătuș et autres c. Roumanie**, arrêt du 13 novembre 2012.

Affaires portant sur des traitements inhumains ou dégradants (article 3)

Violation de l'article 3

D. et autres c. Roumanie **(n° 75953/16)**

14.01.2020

L'affaire concernait une mesure d'expulsion vers l'Irak dont fait l'objet un ressortissant irakien en raison de sa condamnation pénale en Roumanie pour avoir facilité l'entrée sur le territoire roumain de personnes impliquées dans des activités terroristes (infraction liée au trafic de migrants).

La Cour a dit que mise en œuvre de la décision d'expulsion vers l'Irak n'emporterait pas violation des articles 2 (droit à la vie) et 3 (interdiction de la torture et des traitements inhumains ou dégradants).

Buturugă c. Roumanie

11.02.2020

L'affaire concernait des allégations de violence conjugale et de violation du secret de la correspondance électronique par l'ex-époux de la requérante, M^{me} Buturugă, qui avait dénoncé des défaillances dans le système de protection des victimes de violences de ce type.

Bădoiu c. Roumanie

25.06.2019

L'affaire concernait des allégations de violences policières et l'enquête qui a suivi.

E.B. c. Roumanie (n° 49089/10)

19.03.2019

La requérante soutenait que ses accusations de viol n'avaient pas fait l'objet d'une enquête adéquate et qu'elle avait été privée de ses droits procéduraux.

Al Nashiri c. Roumanie

31.05.2018

L'affaire concernait les allégations du requérant selon lesquelles la Roumanie avait permis à l'Agence centrale du renseignement américaine (*Central Intelligence Agency*, CIA) de le transférer sur le territoire roumain dans le cadre du programme secret de remises extraordinaires et de le soumettre à des mauvais traitements et à une détention arbitraire dans l'une des prisons secrètes de l'Agence (*black sites*). Le requérant dénonçait aussi un défaut d'enquête effective sur ses allégations.

Dorneanu c. Roumanie

28.11.2017

L'affaire concernait les conditions de vie et les soins prodigués à un détenu, M. Dorneanu, qui souffrait d'un cancer métastatique de la prostate en phase terminale. Il est décédé après huit mois de détention.

D.M.D. c. Roumanie (n° 23022/13)

03.10.2017

Procédure ouverte par un fils contre son père, pour violences domestiques. Cette procédure a duré plus de huit ans et abouti à la condamnation du père pour mauvais traitements physiques et psychologiques infligés à son enfant. D.M.D., le requérant, alléguait que la procédure avait été inefficace et se plaignait de n'avoir obtenu

aucune réparation. En particulier, au niveau interne, constatant que ni le requérant ni le procureur n'avaient introduit de demande de réparation devant les juridictions inférieures, les juridictions supérieures avaient considéré en dernière instance qu'il n'y avait pas lieu de statuer sur la question des dommages et intérêts.

La Cour a notamment rappelé que les États membres devaient s'efforcer de protéger la dignité des enfants et qu'en pratique cette obligation exigeait un cadre juridique adapté, qui pouvait protéger les enfants contre les violences domestiques.

Alexandru Enache c. Roumanie

03.10.2017

L'affaire concernait, d'une part, les conditions de détention d'un détenu et, d'autre part, son grief portant sur une discrimination fondée sur le sexe au motif que les dispositions légales roumaines ne permettaient qu'aux femmes condamnées, mères d'un enfant de moins d'un an, d'obtenir un report de l'exécution de leur peine de prison jusqu'au premier anniversaire de leur enfant.

Bălșan c. Roumanie

23.05.2017

L'affaire concernait une allégation de violences domestiques. M^{me} Bălșan soutenait que, malgré ses nombreuses plaintes, les autorités ne l'avaient pas protégée contre le comportement violent de son époux et n'avaient pas fait répondre celui-ci de ses actes.

I.C. c. Roumanie (n° 36934/08)

24.05.2016

Ineffectivité d'une enquête sur des allégations de viol formulées par une fille de 14 ans.

M.C. et A.C. c. Roumanie (n° 64602/12)

12.04.2016

Les requérants se plaignaient d'avoir été agressés en revenant chez eux d'une marche pour les homosexuels, ainsi que d'insuffisances dans l'enquête ultérieurement conduite à ce sujet.

M. G. C. c. Roumanie (n° 61495/11)

15.03.2016

Dans sa requête, la requérante se plaignait des lacunes de la législation roumaine réprimant le viol et/ou les abus sexuels sur mineurs.

Grămadă c. Roumanie

11.02.2014

L'affaire concernait les blessures infligées à M. Grămadă par un policier lui ayant tiré dessus lors de l'interpellation d'une tierce personne, le dernier ayant trouvé refuge dans la maison de M. Grămadă.

C.A.S. et C.S. c. Roumanie (n° 26692/05)

20.03.2012

L'affaire concernait les griefs d'un jeune homme, âgé de sept ans à l'époque des faits, se plaignant de ce qu'il ait fallu cinq ans aux autorités pour enquêter sur les viols répétés que lui avait fait subir dans l'appartement familial de janvier à avril 1998, alors qu'il y était seul à son retour de l'école, un homme qui s'était introduit chez lui et qui fut finalement acquitté.

Parascineti c. Romania

13.03.2012

Internement du requérant en hôpital psychiatrique.

M. et C. c. Roumanie (n° 29032/04)

27.09.2011

Allégation de violences sexuelles infligées à un enfant de trois ans dans un contexte de procédure très contentieuse entre ses parents au sujet de la garde et du droit de visite.

Archip c. Roumanie

27.09.2011

Allégation du requérant selon laquelle il a été conduit au poste de police et menotté à un arbre pendant près de trois heures après s'être plaint de la réduction de ses indemnités de maladie.

Jiga c. Roumanie

16.03.2010

Obligation faite à un prévenu (directeur général de l'Économie et du Budget au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) de porter les vêtements de prison au tribunal, prolongation de la détention provisoire de l'intéressé et conditions de sa détention.

Stoica c. Roumanie

04.03.2008

Affrontement entre des policiers et des Roms à la sortie d'un bar, lors duquel le requérant, qui était âgé de 14 ans à l'époque, avait été maltraité par la police.

Cobzaru c. Roumanie

26.07.2007

Le requérant se plaignait de mauvais traitements aux mains de la police.

Pantea c. Roumanie

03.06.2003

Placement en détention provisoire d'un ancien procureur.

Non-violation de l'article 3

D et autres c. Roumanie (n° 75953/16)

14.01.2020

L'affaire concernait une mesure d'expulsion vers l'Irak dont faisait l'objet un ressortissant irakien en raison de sa condamnation pénale en Roumanie pour avoir facilité l'entrée sur le territoire roumain de personnes impliquées dans des activités terroristes (infraction liée au trafic de migrants).

La Cour a dit que la mise en œuvre de la décision d'expulsion vers l'Irak n'emporterait pas violation des articles 2 (droit à la vie) et 3

La Cour a aussi dit qu'il y a eu violation de l'article 13 (droit à un recours effectif) combiné avec les articles 2 et 3

Exemples d'affaires relatives aux conditions de détention

Kanalas c. Roumanie

06.12.2016

L'affaire concernait les conditions de détention de M. Kanalas dans les prisons d'Oradea et de Rahova, ainsi que le rejet par les autorités pénitentiaires de sa demande d'autorisation de sortie en vue d'assister aux obsèques de sa mère.

Violation de l'article 3

Violation de l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale)

La Cour a jugé – comme elle l'avait déjà jugé pour les mêmes prisons – que les conditions de détention du requérant avaient violé l'article 3 de la Convention.

Apostu c. Roumanie

03.02.2015

L'affaire concernait les conditions de détention provisoire d'un ancien maire accusé de corruption et ses allégations de fuites vers les médias d'éléments tirés du dossier de l'enquête pénale à son sujet.

Violation de l'article 3

[Violation de l'article 8 \(droit au respect de la vie privée et familiale, du domicile et de la correspondance\)](#)

[Florin Andrei c. Roumanie](#)

15.04.2014

L'affaire concernait les conditions matérielles de détention du requérant au dépôt de police de Constanța où il fut détenu pendant deux mois en 2005, notamment la surpopulation carcérale, de mauvaises conditions d'hygiène et un manque d'accès aux toilettes.

[Violation de l'article 3](#)

[Remus Tudor c. Roumanie](#)

15.04.2014

L'affaire concernait les conditions de détention du requérant dans la prison de Jilava, d'avril 2009 à novembre 2011, notamment la surpopulation carcérale et le manque d'hygiène.

[Violation de l'article 3](#)

[Stanciu c. Roumanie](#)

24.07.2012

L'affaire concernait les conditions de détention du requérant dans plusieurs prisons roumaines, notamment leur surpopulation, le manque d'hygiène et l'inadéquation des soins médicaux.

[Violation de l'article 3](#)

Notant qu'elle était saisie de 80 requêtes similaires dirigées contre la Roumanie concernant le même problème, la cour a souligné que cette affaire reflétait un problème commun aux prisons roumaines et que, malgré ses efforts visant à améliorer la situation, la Roumanie devait prendre de nouvelles mesures, notamment instaurer un système d'indemnisation.

[Ciupercescu c. Roumanie](#)

15.06.2010

Le requérant se plaignait d'avoir été soumis, alors qu'il était en détention provisoire, à un régime carcéral imposé aux prisonniers dangereux et impliquant notamment des fouilles à corps inopinées hebdomadaires et à chaque sortie de la prison.

[Non-violation de l'article 3 en raison du classement du requérant dans la catégorie des détenus dangereux.](#)

[Deux violations de l'article 3 en raison du régime carcéral subi par le requérant à la suite de son classement dans la catégorie des détenus dangereux et des conditions de](#)

[sa détention dans la prison de Bucarest-Jilava \(surpopulation\).](#)

[Brânduse c. Roumanie](#)

07.04.2009

Conditions de détention et effets préjudiciables sur la vie privée d'odeurs repoussantes dégagées par une décharge municipale située à 20 mètres de la prison.

[Violation de l'article 3](#)

[Violation de l'article 8 \(droit au respect de la vie privée et familiale\)](#)

Affaires irrecevables

[925 requêtes relatives aux conditions de détention en Roumanie](#)

29.01.2026

Dans les dix-sept décisions rendues, la Cour a constaté que tous les requérants avaient eu accès au recours préventif validé dans l'affaire [Văscăutanu c. Roumanie](#), mais qu'ils ne l'avaient pas exercé, ce qui l'a conduite à déclarer les requêtes irrecevables pour non-épuisement de toutes les voies de droit au niveau national, conformément à l'article 35 §§ 1 et 4 de la Convention.

Communiqué de presse en [roumain](#)

[Văscăutanu c. Roumanie](#)

04.12.2025

L'affaire concernait la question de l'effectivité d'une voie de recours préventive – la plainte devant le juge de l'application des peines (article 56 de la loi n° 254/2013 sur l'exécution des peines et des mesures privatives de liberté prononcées par les autorités judiciaires au cours de la procédure pénale) – qui avait vocation à faire cesser les situations contraires aux droits prévus à l'article 3 de la Convention dans le cas des détenus qui alléguaient subir des mauvaises conditions de détention lors de l'exécution de leurs peines de prison.

[Requête déclarée irrecevable](#)

Communiqué de presse disponible en [roumain](#).

[Vlad c. Roumanie](#)

08.12.2022

La requête concernait les conditions de détention d'un ancien détenu dans la prison de Bucarest-Rahova.

[Requête déclarée irrecevable](#)

Dîrjan et Ștefan c. Roumanie

28.05.2020

L'affaire concernait des plaintes concernant de mauvaises conditions de détention.

Requête déclarée irrecevable

La Cour a noté que les requérants avaient bénéficié tous les deux d'une réduction de leur peine d'emprisonnement au titre de compensation pour les mauvaises conditions de détention, en application de la loi roumaine n° 169/2017. Ils avaient ainsi pu être libérés de manière anticipée. La Cour a jugé, en particulier, que cette loi valait reconnaissance en substance, par les autorités nationales, de la violation de l'article 3 de la Convention.

La Cour a également jugé le mécanisme de compensation mis en œuvre, consistant en une réduction de peine, suffisant et approprié.

Affaires concernant les soins médicaux en prison

Gavriliță c. Roumanie

22.06.2010

Manquement allégué des autorités à dispenser des soins à un détenu malade.

Non-violation de l'article 3

Voir aussi [Gagiu c. Roumanie](#) (24.02.2009) et [Petrea c. Roumanie](#) (29.04.2008).

Affaires concernant des détenus non-fumeurs

Elefteriadis c. Roumanie

25.01.2011

Exposition du requérant, obligé de partager des cellules avec des détenus fumeurs, au tabagisme passif en détention ainsi que dans les transports vers les tribunaux et dans les espaces d'attente avant ses comparutions devant les juridictions.

Violation de l'article 3

Florea c. Roumanie

14.09.2010

Surpopulation et mauvaises conditions d'hygiène en détention, y compris assujettissement au tabagisme passif.

Violation de l'article 3

Affaires ayant trait à la liberté et à la sûreté (article 5)

Matthews et Johnson c. Roumanie **Lazăr c. Roumanie**

09.04.2024

L'affaire concernait la détention des requérants ainsi que la décision d'extradition aux États-Unis rendue à leur égard par les juridictions roumaines en mars 2021. Les requérants étaient tous trois recherchés, notamment pour des actes de racket ainsi que pour des infractions liées aux stupéfiants et des actes de blanchiment d'argent.

Non-violation de l'article 5 § 1 f)

La Cour a aussi dit que le grief formulé sur le terrain de l'article 3 était irrecevable.

Cîrstea c. Roumanie

23.07.2019

L'affaire concernait la mise en détention provisoire de la requérante lors de la procédure ayant suivi un incendie dramatique dans une salle de soins intensifs pour nouveau-nés où elle était chargée de la surveillance.

Violation de l'article 5 § 3 (justification de la détention provisoire)

Non-violation de l'article 5 §§ 1 et 4 (droit de faire statuer à bref délai sur la légalité de la détention)

Al Nashiri c. Roumanie

31.05.2018

L'affaire concernait les allégations du requérant selon lesquelles la Roumanie avait permis à l'Agence centrale du renseignement américaine (*Central Intelligence Agency*, CIA) de le transférer sur le territoire roumain dans le cadre du programme secret de remises extraordinaires et de le soumettre à des mauvais traitements et à une détention arbitraire dans l'une des prisons secrètes de l'Agence (*black sites*). Le requérant dénonçait aussi un défaut d'enquête effective sur ses allégations.

Violation des articles 5, 8 (droit au respect de la vie privée) et 13 (droit à un recours effectif) combiné avec les articles 3, 5 et 8

N. c. Roumanie (n° 59152/08)

28.11.2017

Internement d'une personne souffrant de troubles psychiatriques.

Violation de l'article 5 § 1

Violation de l'article 5 § 4 (droit de faire statuer à bref délai sur la légalité de sa détention)

Sur le fondement de l'article 46 (force obligatoire et exécution des arrêts), la Cour a, d'une part, dit que les autorités devaient mettre à exécution sans retard l'arrêt du tribunal départemental du 21 février 2017 ordonnant la mise en liberté de N. dans des conditions adaptées à ses besoins ; d'autre part, que les lacunes identifiées en l'espèce étaient susceptibles de donner lieu à d'autres requêtes bien fondées.

C.B. c. Roumanie (n° 21207/03)

20.04.2010

Internement psychiatrique d'un homme accusé de dénonciation calomnieuse d'un policier.

Violation de l'article 5 §§ 1 e) et 4 (droit à la liberté et à la sûreté)

Requêtes irrecevables

Terheş c. Roumanie

20.05.2021

L'affaire concernait la mesure de confinement, du 24 mars au 14 mai 2020, limitant les sorties du domicile, prise par le gouvernement roumain pour faire face à la pandémie de la Covid 19.

Requête déclarée irrecevable

Boldea c. Roumanie

04.02.2021

L'affaire concerne la détention provisoire du requérant dans le cadre de son procès pour crime organisé.

Requête déclarée irrecevable car manifestement mal-fondée.

B.A.A. c. Roumanie (n° 70621/16)

18.04.2019

Dans cette affaire, le requérant se plaignait d'un mandat d'arrêt délivré par les autorités roumaines.

Requête déclarée irrecevable car manifestement mal-fondée.

Affaires concernant l'article 6

Droit à un procès équitable

Violation de l'article 6

Manolache c. Roumanie

03.06.2025

L'affaire concernait l'équité d'une procédure pénale engagée contre le requérant, officier de police.

Communiqué de presse en [roumain](#).

Spasov c. Roumanie

06.12.2022

L'affaire concernait la condamnation de M. Spasov, commandant et propriétaire d'un navire battant pavillon bulgare, par les juridictions roumaines pour pêche illicite dans la zone économique exclusive de la Roumanie en mer Noire.

Kövesi c. Roumanie

05.05.2020

L'affaire concernait la décision par laquelle la requérante avait été révoquée de sa fonction de procureure principale de la Direction nationale anticorruption avant la fin de son second mandat à la suite de critiques qu'elle avait formulées contre les réformes législatives en matière de corruption. La requérante soutenait en outre qu'elle n'avait pas pu contester cette décision devant un tribunal.

Lien vers le communiqué de presse en [roumain](#)

Ovidiu Cristian Stoica c. Roumanie

24.04.2018

Condamnation de M. Stoica par la juridiction de recours, pour diffusion d'images obscènes (rapports sexuels entre lui et son ex-compagne), sans nouvelle audition des témoins et sur la base des mêmes preuves jugées insuffisantes par la juridiction de première instance qui l'avait relaxé.

S.C. Uzinexport S.A. c. Roumanie

31.03.2015

L'affaire concernait le rejet de la demande d'une société visant l'octroi d'intérêts de retard pour le paiement tardif, par l'État, d'une créance dont elle était titulaire.

Rosiiianu c. Roumanie

24.06.2014

L'affaire concernait le refus du maire de Baia Mare de communiquer à un journaliste

qui en avait fait la demande des informations concernant l'utilisation des fonds public par la mairie. Le maire avait également refusé d'obtempérer aux décisions de justice lui ayant ordonné de communiquer ces informations.

S.C. Raisa M. Shipping. S.R.L. c. Roumanie

08.07.2013

L'affaire concernait une procédure engagée par la société requérante à l'encontre de l'Administration fluviale du Bas-Danube Galați relative à la facturation de taxes fluviales.

En l'espèce, la Cour s'est penchée sur l'application de la législation en vigueur à l'époque des faits (modifiée depuis lors) en matière de notification par voie d'affichage.

Popa et Tănăsescu c. Roumanie

10.04.2012

L'affaire concernait le grief des requérants selon lequel la Haute Cour ayant statué dans la procédure pénale dirigée contre eux les avait condamnés sans leur donner la possibilité de se défendre personnellement ni de soumettre des éléments de preuve.

Stefănică et autres c. Roumanie

02.11.2010

L'affaire concernait les indemnités de licenciement accordées à 18 anciens employés d'une banque sous contrôle de l'État qui, en 1998 et 1999, avait fait l'objet d'une restructuration s'étant traduite par des centaines de licenciements. Les requérants faisaient grief aux juridictions internes d'avoir octroyé des indemnités de licenciement différentes à des personnes se trouvant dans des situations de fait et de droit analogues.

Albert c. Roumanie

16.02.2010

Procédure dirigée contre un maire pour avoir retiré le drapeau roumain de sa mairie et traduit le nom de la ville en hongrois.

Tudor Tudor c. Roumanie

24.03.2009

Procédure en restitution d'un appartement acheté à l'État.

Beian c. Roumanie

06.12.2007

Procédure engagée par le requérant relativement à l'octroi d'une prestation

sociale pour le travail forcé qu'il avait dû effectuer durant son service militaire.

Lupas et autres c. Roumanie

14.12.2006

Actions en revendication rejetées par la Cour de cassation en application de la règle de l'unanimité qui ne permettait pas de revendiquer des biens indivis sans la participation de tous les copropriétaires.

Non-violation de l'article 6

Păcurar c. Roumanie

24.06.2025

L'affaire concernait la confiscation de biens qui appartenaient à M. Păcurar, une mesure prise en vertu de dispositions légales visant à préserver l'intégrité au sein de la fonction publique, au motif que la provenance des biens était « inexplicée ».

Communiqué de presse en [roumain](#).

Vasile Pruteanu et autres c. Roumanie

14.01.2025

L'affaire concernait une procédure dirigée contre un couple et leur fils, propriétaires de trois salons de massage en Roumanie, pour proxénétisme et traite des êtres humains. Les requérants soutiennent que leurs condamnations n'étaient pas équitables car certains témoins clés, des femmes qu'ils avaient recrutées en République de Moldova, n'ont jamais été interrogés directement par les juridictions roumaines.

Communiqué de presse disponible en [roumain](#)

Miron c. Roumanie

05.11.2024

L'affaire concernait la question de l'équité d'une procédure pénale, la requérante reprochant à la formation de jugement qui l'a condamnée de n'avoir pas entendu directement ni les témoins ni ses coaccusés.

Communiqué de presse disponible en [roumain](#).

Severin c. Roumanie

08.10.2024

L'affaire concernait l'équité de la procédure pénale ayant conduit à la condamnation à quatre ans de prison ferme de M. Severin pour des faits de corruption présumés commis alors qu'il était membre du Parlement européen. La procédure pénale

avait été déclenchée à la suite de la parution d'un article publié par deux journalistes britanniques du Sunday Times qui s'étaient présentés auprès du requérant comme des lobbyistes et qui lui avaient proposé de l'argent pour qu'il soutînt certains amendements législatifs soumis au Parlement européen.

Communiqué de presse disponible en [roumain](#).

Cotora c. Roumanie

17.01.2023

L'affaire concernait les poursuites disciplinaires menées contre la requérante, juge dans une cour d'appel et présidente, à l'époque des faits, de la même institution, qui ont abouti à une sanction disciplinaire de réduction de salaire.

Marilena-Carmen Popa c. Roumanie

18.02.2020

L'affaire portait sur la procédure pénale dirigée contre la requérante pour falsification.

Alexandru Marian-Iancu c. Roumanie

04.02.2020

L'affaire concernait les allégations du requérant selon lesquelles un juge qui avait contribué à sa condamnation à l'issue de deux procès liés entre eux ne pouvait pas être tenu pour impartial.

Bivolaru c. Roumanie (n° 2)

02.10.2018

L'affaire concernait une procédure pénale ayant abouti à la condamnation de M. Bivolaru – leader du mouvement pour l'intégration spirituelle dans l'absolu (MISA) – à six ans d'emprisonnement du chef de rapports sexuels avec un mineur.

Telbis et Viziteu c. Roumanie

26.06.2018

L'affaire concernait la confiscation de biens que les requérantes disaient leur appartenir, dans le cadre d'une enquête pénale ayant visé un proche accusé de corruption.

Dragoș Ioan Rusu c. Roumanie

31.10.2017

Condamnation d'un chercheur universitaire pour trafic de diazépam par le biais de son bureau de poste local. M. Rusu, le requérant, alléguait en particulier que sa condamnation était inéquitable parce qu'elle reposait selon lui sur des éléments

illégalement recueillis, à savoir des enveloppes saisies par le parquet au bureau de poste sans l'approbation du juge.

Albu et autres c. Roumanie

10.05.2012

Dans cette affaire, 64 fonctionnaires estimaient que leurs demandes d'obtention de primes salariales avaient été rejetées à tort à l'issue d'un procès inéquitable, ayant notamment allégué que les tribunaux internes n'avaient pas pris en considération une jurisprudence sur des demandes similaires présentées par certains de leurs collègues aux quatre coins du pays, donnant gain de cause à ces derniers.

Voir aussi les affaires ci-après où la Cour a appliqué la jurisprudence suivant l'arrêt *Albu* :

[Frimu et autres c. Roumanie](#)

[Tunaru c. Roumanie](#)

13.11.2012 (décision sur la recevabilité)

[Neghea et autres c. Roumanie](#)

[Radu et autres c. Roumanie](#)

11.09.2012 (décision sur la recevabilité)

Requêtes irrecevables

Secară c. Roumanie

20.02.2025

L'affaire concernait l'équité d'une procédure pénale ayant abouti à la condamnation de la requérante, en appel, pour dilapidation et blanchiment d'argent.

[Requête déclarée irrecevable.](#)

Communiqué de presse en [roumain](#)

Ceort c. Roumanie

04.07.2024

L'affaire concernait la condamnation pénale d'un procureur près la Haute Cour de cassation de justice pour corruption passive. L'intéressé se plaignait, sous l'angle de l'article 6 d'un défaut d'équité de la procédure pénale menée à son encontre.

[Requête déclarée irrecevable.](#)

Camelia Bogdan c. Roumanie

20.10.2022

L'affaire concernait une procédure disciplinaire engagée contre une magistrate et ayant abouti à son exclusion de la profession.

[Requête déclarée irrecevable.](#)

Năstase c. Roumanie

29.09.2022

L'affaire concernait la procédure pénale conduite à l'encontre de M^{me} Daniela Năstase et M. Adrian Năstase, accusés d'avoir illégalement fait introduire en Roumanie, entre 2002 et 2004, des biens acquis pour leur propre compte, par l'intermédiaire de sociétés dirigées par des personnes qui occupaient des positions officielles dans le gouvernement dirigé au moment des faits par le requérant.

[Requêtes déclarées irrecevables](#)

Corbu c. Roumanie

03.02.2022

L'affaire concernait la durée de la procédure pénale à l'encontre de la requérante, qui avait débuté par une information ouverte en février 2012 et qui avait abouti à son acquittement par un arrêt prononcé en mai 2018 par la Haute Cour de cassation. À l'époque des faits, Mme Corbu était magistrate à la Haute Cour de cassation. Depuis septembre 2019, elle est présidente de la Haute Cour de cassation.

[Requête rayée du rôle](#)

Rarinca c. Roumanie

04.02.2021

L'affaire concernait une procédure judiciaire dans le cadre d'un procès pour chantage du président de la plus haute juridiction de Roumanie.

[Requête déclarée irrecevable.](#)

Ilinca c. Roumanie

24.10.2019

L'affaire concernait une procédure portant sur le retrait d'une autorisation de port d'armes à feu.

[Requête déclarée irrecevable pour défaut manifeste de fondement.](#)

Ilie c. Roumanie

26.09.2019

Dans cette affaire, la requérante se plaignait d'un manque d'impartialité des juges chargés de connaître d'un différent relatif à des droits de propriété.

[Requête déclarée irrecevable pour défaut manifeste de fondement.](#)

Droit à un procès équitable dans un délai raisonnable

Violation de l'article 6

Bivolaru c. Roumanie (n° 2)

02.10.2018

L'affaire concernait une procédure pénale ayant abouti à la condamnation de M. Bivolaru – leader du mouvement pour l'intégration spirituelle dans l'absolu (MISA) – à six ans d'emprisonnement du chef de rapports sexuels avec un mineur.

Al Nashiri c. Roumanie

31.05.2018

L'affaire concernait les allégations du requérant selon lesquelles la Roumanie avait permis à l'Agence centrale du renseignement américaine (*Central Intelligence Agency*, CIA) de le transférer sur le territoire roumain dans le cadre du programme secret de remises extraordinaires et de le soumettre à des mauvais traitements et à une détention arbitraire dans l'une des prisons secrètes de l'Agence (*black sites*). Le requérant dénonçait aussi un défaut d'enquête effective sur ses allégations.

Vlad et autres c. Roumanie

26.11.2013

L'affaire concernait la durée de procédures devant les juridictions roumaines auxquelles les trois requérants étaient parties et l'absence de recours disponibles à cet égard.

Étant donné que 500 affaires analogues dirigées contre la Roumanie sont actuellement pendantes devant elle relativement à la durée excessive de procédures pénales ou civiles, la Cour dit qu'il y a là un problème systémique qui appelle l'adoption de réformes supplémentaires du système juridique visant à assurer en Roumanie le respect du droit à un procès équitable dans un délai raisonnable.

Codarcea c. Roumanie

02.06.2009

Durée de la procédure dans une affaire concernant une faute médicale et impossibilité pour la requérante d'obtenir l'indemnité allouée par les tribunaux en raison de l'insolvabilité du médecin. Les tribunaux internes ont refusé de reconnaître la responsabilité de l'hôpital.

Abramiuc c. Roumanie

24.02.2009

Non-exécution d'un jugement définitif ordonnant le versement des droits d'auteur au requérant pour l'utilisation de son invention ; durée de deux procédures et impossibilité de se plaindre de cette durée en vertu du droit roumain.

Droit d'accès à un tribunal

Violation de l'article 6

Fondation Foyers des élèves de l'Église réformée et Stanomirescu c. Roumanie

07.01.2014

Ces affaires concernaient le problème systémique de la non-exécution par les autorités roumaines de décisions de justice contraignantes et exécutoires qui avaient été rendues contre l'État et en faveur d'une organisation non gouvernementale et d'un requérant, personne physique.

Weissman et autres c. Roumanie

24.05.2006

Obligation de payer une somme importante (323 264 EUR) au titre du droit de timbre pour l'introduction d'une action.

Présomption d'innocence

Neagoe c. Roumanie

21.07.2015

L'affaire concernait une déclaration de la porte-parole de la cour d'appel avant le délibéré de cette cour, incitant le public à croire à la culpabilité du requérant accusé d'homicide involontaire, d'atteinte involontaire à l'intégrité de la personne, de non-respect des dispositions relatives à la sécurité au travail et de destruction volontaire.

Violation de l'article 6 § 2

**Affaire portant sur l'article 7
(pas de peine sans loi)**

Macovei c. Roumanie

26.02.2026

L'affaire concernait une procédure engagée par une personnalité politique, M^{me} Macovei, en vue de contester les sanctions qui lui avaient été infligées au motif qu'elle avait enfreint les règles relatives au financement des élections

pendant sa campagne présidentielle de 2014.

Requête déclarée irrecevable

Communiqué de presse en [roumain](#)

Bădescu et autres c. Roumanie

15.04.2025

L'affaire concernait le défaut de prévisibilité de la loi pénale allégué par les requérantes, juges de profession, condamnées du chef d'abus de fonctions.

Non-violation de l'article 7

Communiqué de presse en [roumain](#).

Plechkov c. Roumanie

16.09.2014

L'affaire concernait la condamnation de M. Plechkov à une peine d'emprisonnement avec sursis et à la confiscation de son bateau (y compris les installations, les outils et la cargaison se trouvant à bord) pour activité de pêche prétendument illégale dans la « zone économique exclusive » roumaine de la Mer Noire.

Violation de l'article 7

Violation de l'article 1 du Protocole n°1
(protection de la propriété)

**Affaires relatives à la vie privée
et familiale
(article 8)**

Violation de l'article 8

M.S.D. c. Roumanie (n° 28935/21)

03.12.2024

L'affaire concernait des événements qui se seraient produits après la rupture d'une relation amoureuse en 2016, lorsque M.Ş.D. était âgée de 18 ans. Son ancien compagnon, V.C.A., aurait entre autres envoyé des photographies à caractère intime de l'intéressée à des membres de la famille de celle-ci et à d'autres personnes, et il aurait publié les photographies, accompagnées d'informations à caractère personnel relatives à la requérante, sur des sites Internet proposant des services d'escorte.

Communiqué de presse disponible en [roumain](#).

Zăicescu et Fălticineanu c. Roumanie

23.04.2024

L'affaire concernait la révision du procès et l'acquittement, dans les années 1990, de deux officiers de l'armée qui avaient été

condamnés, dans les années 1950, pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité à raison, notamment, de leur implication dans la persécution de Juifs roumains en 1941, en particulier lors du pogrom de Iași, auquel M. Zăicescu a survécu, et dans le placement d'un grand nombre de Juifs, dont les deux requérants, dans des ghettos.

Communiqué de presse disponible en [roumain](#) aussi.

C. c. Roumanie (n° 47358/20)

30.08.2022

L'affaire concernait des allégations de harcèlement sexuel sur le lieu de travail formulées par la requérante, femme de ménage dans une gare, à la suite d'une plainte déposée par elle contre le directeur de la gare qu'elle accusait d'avoir tenté à plusieurs reprises de la contraindre à avoir des relations sexuelles avec lui. L'intéressée soutenait également que l'État avait manqué à son obligation de traiter la question.

Tusă c. Roumanie

30.08.2022

L'affaire concernait une requérante qui avait subi une ablation du sein en raison d'un diagnostic de cancer erroné. Elle se plaignait des conséquences de l'intervention chirurgicale et de l'issue des procédures judiciaires nationales qu'elle a intentées.

X et Y c. Roumanie

19.01.2021

L'affaire concernait la situation de deux personnes transgenres dont les demandes de reconnaissance de leur identité sexuelle et de corrections administratives afférentes avaient été rejetées au motif que pour justifier cette demande, le demandeur aurait dû établir avoir subi une intervention chirurgicale de changement de sexe.

Marina c. Roumanie

26.05.2020

L'affaire concernait la lecture, lors d'une émission de radio, d'une lettre contenant des informations sur la vie privée et familiale de M. Marina et de son ex-épouse, à l'insu de ces derniers et à l'initiative de la sœur du requérant.

Convertito et autres c. Roumanie

03.03.2020

L'affaire concernait l'annulation pour irrégularités administratives, des diplômes d'État en médecine dentaire obtenus en Roumanie par les requérants.

Buturugă c. Roumanie

11.02.2020

L'affaire concernait des allégations de violence conjugale et de violation du secret de la correspondance électronique par l'ex-époux de la requérante, M^{me} Buturugă, qui avait dénoncé des défaillances dans le système de protection des victimes de violences de ce type.

Dragoș Ioan Rusu c. Roumanie

31.10.2017

Condamnation d'un chercheur universitaire pour trafic de diazépam par le biais de son bureau de poste local. M. Rusu, le requérant, alléguait en particulier que sa condamnation était inéquitable parce qu'elle reposait selon lui sur des éléments illégalement recueillis, à savoir des enveloppes saisies par le parquet au bureau de poste sans l'approbation du juge.

Georgel et Georgeta Stoicescu c. Roumanie

26.07.2011

Femme de 71 ans, devenue handicapée après avoir été attaquée par une meute de chiens errants.

Communiqué de presse en [roumain](#)

Geleri c. Roumanie

15.02.2011

Expulsion d'un réfugié politique, en vertu d'une ordonnance non motivée, pour des motifs de sécurité nationale.

Băcilă c. Roumanie

30.03.2010

Effets sur la santé et l'environnement de la requérante de la pollution générée par une usine de production de plomb et de zinc.

Haralambie c. Roumanie

27.10.2009

Obstacles rencontrés par le requérant pour accéder à son fichier personnel créé par les anciens services secrets sous le régime communiste (*Securitate*)

Tătar c. Roumanie

27.01.2009

Pollution générée par le processus technologique utilisé par une société pour l'exploitation de la mine d'or de Baia Mare.

Petrina c. Roumanie

14.10.2008

Allégations selon lesquelles le requérant avait été membre des anciens services secrets sous le régime communiste – *Securitate*.

Dumitru Popescu c. Roumanie

26.04.2007

Requérant mis sur écoutes téléphoniques au cours d'une enquête.

Non-violation de l'article 8

Regional Air Services S.R.L. et Ivaşcu c. Roumanie

22.02.2022

La requête concernait le rejet de l'action civile que les requérants avaient engagée, aux fins de protection de leur réputation, contre plusieurs journalistes en raison des affirmations que ces derniers avaient formulées, en 2014, au cours de plusieurs émissions télévisées et dans un article de presse. Elle a été introduite par la société Regional Air Services S.R.L, qui est gestionnaire de l'aéroport de Tuzla en Roumanie, et par M. Ivaşcu, qui est, par l'intermédiaire d'une autre société, l'un de ses deux actionnaires.

Non-violation de l'article 8 en ce qui concerne le grief invoqué par M. Ivaşcu
Grief de la société requérante déclaré irrecevable car manifestement mal fondé

Naidin c. Roumanie

21.10.2014

L'affaire concernait une interdiction faite à un ancien informateur de la police politique roumaine d'occuper un emploi dans la fonction publique.

Requêtes irrecevables

Piperea c. Roumanie

01.09.2022

L'affaire concernait la plainte de M. Piperea à l'encontre des mesures qui furent mises en place par le gouvernement roumain lors de l'état d'alerte instauré le 18 mai 2020, consécutivement à l'état d'urgence établi le

16 mars 2020, lors de la pandémie de Covid-19.

La requête a été rejetée en application de l'article 35 § 4 de la Convention.

Man et autres c. Roumanie

12.12.2019

À l'origine de l'affaire se trouvaient les accusations dirigées contre un journaliste d'investigation, Liviu Aurel Man, et son équipe, accusés d'avoir opéré un système de chantage organisé.

Grief sous l'article 8 déclaré irrecevable car manifestement mal-fondé

Droits des enfants (article 8)

Violation de l'article 8

I.V.T. c. Roumanie (n° 35582/15)

01.03.2022

L'affaire concernait une interview télévisée d'une mineure, sans le consentement de ses parents et sans mesures adéquates pour protéger son identité. À cause de l'interview, qui concernait le décès d'une camarade de classe, la requérante avait fait l'objet de brimades et subi un stress émotionnel.

M. G. C. c. Roumanie (n° 61495/11)

15.03.2016

Dans sa requête, la requérante se plaignait des lacunes de la législation roumaine réprimant le viol et/ou les abus sexuels sur mineurs.

Zaiet c. Roumanie

24.03.2015

L'affaire concernait l'annulation de l'adoption d'une femme, à l'instigation de sa sœur adoptive, 31 ans après l'homologation de cette adoption et 18 ans après le décès de leur mère adoptive.

C'est la première fois que la Cour était appelée à examiner l'annulation d'une décision d'adoption lorsque le parent adoptif était décédé et que l'enfant adopté avait depuis longtemps atteint l'âge de la majorité.

Non-violation de l'article 8

Stoian c. Roumanie

25.06.2019

Les requérants, un enfant handicapé et sa mère, estimaient que les autorités n'avaient

pas offert au fils un accès adéquat à l'instruction.

[Non-violation de l'article 8, isolément et en combinaison avec l'article 14 \(interdiction de discrimination\)](#)

[Non-violation de l'article 2 du Protocole n° 1 \(droit à l'instruction\), isolément et en combinaison avec l'article 14](#)

[Pini et Bertani & Manera et Atripaldi c. Roumanie](#)

22.06.2004

Refus d'un centre pour orphelins et enfants abandonnés de remettre aux requérants (quatre ressortissants italiens) les enfants roumains qu'ils avaient adoptés.

Droits des parents (article 8)

Violation de l'article 8

[Cînta c. Roumanie](#)

18.02.2020

L'affaire concernait les restrictions judiciaires apportées aux contacts du requérant avec sa fille.

[O.C.I. et autres c. Roumanie \(n° 49450/17\)](#)

21.05.2019

L'affaire concernait l'interprétation de l'expression « risque grave » en droit international dans le cadre d'une affaire de garde d'enfants.

[R. I. et autres c. Roumanie \(n° 57077/16\)](#)

04.12.2018

L'affaire concernait une mère qui avait obtenu la garde de ses deux enfants mais n'avait pas pu faire exécuter les décisions correspondantes, de sorte que les enfants étaient restés avec leur père.

[Ostase c. Roumanie](#)

25.02.2014

L'affaire concernait l'impossibilité pour le requérant de faire réviser un jugement qui avait établi sa paternité, en dépit d'une expertise médico-légale postérieure prouvant le contraire. La demande fut rejetée au motif que ledit document n'existait pas au moment de la procédure initiale.

[Hulea c. Roumanie](#)

02.10.2012

L'affaire concernait le refus du ministère de la Défense d'accorder un congé parental à M. Hulea au motif que la loi prévoyait de n'octroyer ce bénéfice qu'au personnel féminin.

[Traduction en roumain](#) de cet arrêt.

[Karrer c. Roumanie](#)

21.02.2012

Un père et sa fille se plaignaient d'une procédure internationale pour enlèvement international d'enfant devant les tribunaux roumains.

[A.M.M. c. Roumanie \(n° 2151/10\)](#)

14.02.2012

L'affaire concernait une action tendant à faire établir la paternité d'un enfant mineur présentant certains handicaps, menée par sa mère elle-même atteinte d'un handicap accentué.

Non-violation de l'article 8

[Achim c. Roumanie](#)

24.10.2017

L'affaire concernait le placement des sept enfants de M^{me} et M. Achim au motif que ces derniers ne remplissaient pas leurs devoirs et obligations en tant que parents.

[Knecht c. Roumanie](#)

02.10.2012

La requérante se plaignait d'avoir été privée de la possibilité de devenir mère par fécondation *in vitro*, en raison du refus de l'État de transférer des embryons qu'elle avait déposés dans une clinique privée et qui, alors que cet établissement était l'objet d'une enquête pénale, avaient été saisis et déposés à l'institut médico-légal, lequel n'était pas autorisé à servir de banque génétique.

Droits des personnes de même sexe

Violation de l'article 8

Buhuceanu et autres c. Roumanie

23.05.2023

Les requérants forment tous des couples de même sexe. L'affaire concernait la reconnaissance légale de leurs relations.

Liberté de pensée, de conscience et de religion (article 9)

Violation de l'article 9

Neagu c. Roumanie

10.11.2020

L'affaire concernait un détenu qui s'était converti à l'islam au cours de sa détention. Il se plaint du refus des autorités roumaines de lui servir des repas sans porc, conformes à ses préceptes religieux, sans qu'il n'ait prouvé son appartenance à cette religion.

Saran c. Roumanie

10.11.2020

L'affaire concernait l'allocation de repas conformes aux préceptes religieux musulmans à un détenu.

Non-violation de l'article 9

Constantin-Lucian Spînu c. Roumanie

11.10.2022

L'affaire concernait le refus des autorités nationales de permettre à un détenu de se rendre au service religieux, à l'extérieur de la prison de Jilava, en raison des mesures prises pendant la pandémie de Covid-19.

Erlich et Kastro c. Roumanie

09.06.2020

L'affaire concernait la fourniture de repas cachet à deux détenus israéliens de confession juive dans une prison roumaine. Les requérants se plaignaient du manquement des autorités pénitentiaires de la prison de Rahova à leur fournir des repas conformes à leurs préceptes religieux.

Affaires relatives à la liberté d'expression (article 10)

Violation de l'article 10

Alexandru Pătrașcu c. Roumanie

07.01.2025

L'affaire concernait la responsabilité du requérant pour ses propos et des commentaires publiés sur sa page Facebook.

Ponta c. Roumanie

14.06.2022

L'affaire concernait la condamnation de M. Ponta, ancien homme politique et ancien Premier ministre, pour avoir publié des commentaires à l'endroit d'un tiers, sur sa page Facebook, jugés diffamatoires par les tribunaux internes.

Bumbes c. Roumanie

03.05.2022

L'affaire concernait l'amende qui avait été infligée à M. Bumbes pour avoir pris part à une manifestation de protestation contre un projet d'extraction d'or et d'argent dans la région de Roșia Montană. Le requérant ainsi que trois autres personnes s'étaient menottés à l'une des barrières situées à l'entrée du bâtiment principal du gouvernement et avaient brandi des panneaux.

[Violation de l'article 10 interprété à la lumière de l'article 11 \(liberté de réunion et d'association\)](#)

Tőkés c. Roumanie

27.04.2021

L'affaire concernait un homme politique, M. László Tőkés, ressortissant roumain appartenant à la minorité hongroise de Roumanie, élu député au Parlement européen au titre de la Hongrie, sanctionné par les autorités roumaines pour avoir arboré les drapeaux du Pays sicule et du territoire Partium sur le bâtiment abritant son bureau de travail à Oradea.

[Violation de l'article 10](#)

Gheorghe-Florin Popescu c. Roumanie

12.01.2021

L'affaire concernait la décision des autorités internes de condamner le requérant, journaliste, à verser des dommages et intérêts pour avoir publié sur son blog cinq articles critiques à l'adresse de L.B., un autre journaliste, rédacteur en chef d'un journal du groupe de médias *Desteptarea* et réalisateur d'émissions pour une chaîne de télévision locale du même groupe.

Macovei c. Roumanie

28.07.2020

L'affaire concernait la condamnation de la requérante pour diffamation à l'égard d'une personnalité politique.

Lien vers le communiqué de presse en [anglais](#)

Petro Carbo Chem S.E. c. Roumanie

30.06.2020

L'affaire concernait la condamnation civile de la société requérante au paiement d'un dédommagement symbolique au président directeur général (PDG) de la société Oltchim (qui était la plus grande usine chimique de Roumanie) pour avoir critiqué, dans le cadre d'un conflit médiatique, la manière dont le PDG gérait la société.

Kövesi c. Roumanie

05.05.2020

L'affaire concernait la décision par laquelle la requérante avait été révoquée de sa fonction de procureure principale de la Direction nationale anticorruption avant la fin de son second mandat à la suite de critiques qu'elle avait formulées contre les réformes législatives en matière de corruption. La requérante soutenait en outre qu'elle n'avait pas pu contester cette décision devant un tribunal.

Lien vers le communiqué de presse en [roumain](#)

Brisic c. Roumanie

11.12.2018

L'affaire concernait la destitution d'un procureur en chef pour la violation du secret d'une enquête pénale qui aurait résulté de déclarations qu'il avait faites à la presse. Celui-ci fut sanctionné après qu'une juge se fut plainte du communiqué de presse publié par M. Brisc et de l'interview que celui-ci avait accordée à une chaîne de télévision, dont elle affirmait qu'ils avaient permis aux médias de la désigner comme étant impliquée dans une escroquerie financière.

Gîrleanu c. Roumanie

26.06.2018

Dans cette affaire, un journaliste a été arrêté et condamné pour avoir détenu et tenté de vérifier des informations classifiées sur la sécurité nationale.

Invoquant l'article 10, M. Gîrleanu alléguait que les mesures dont il avait fait l'objet avaient été hors de proportion avec ses

actes, c'est-à-dire le fait d'avoir mené une enquête journalistique en vue de transmettre des informations d'intérêt public.

Bucur et Toma c. Roumanie

08.01.2013

Agent des services de renseignements (M. Bucur) condamné au pénal pour avoir communiqué à la presse des enregistrements impliquant des hommes politiques et des journalistes.

Frăsilă et Ciocîrlan c. Roumanie

10.05.2012

L'affaire concernait l'exécution d'une décision judiciaire permettant à des journalistes d'accéder aux locaux d'une radio locale qui constituait leur lieu de travail.

Andreescu c. Roumanie

08.06.2010

Condamnation d'un défenseur des droits de l'homme connu en raison de remarques qu'il avait faites concernant l'agence gérant les archives du service de renseignements (le « CNSAS » : Conseil national pour l'étude des archives de la *Securitate*, le service de renseignements roumain sous le régime communiste).

Non-violation de l'article 10

Pretorian c. Roumanie

24.05.2022

L'affaire concernait la condamnation civile du requérant, rédacteur en chef d'un hebdomadaire régional, pour avoir publié deux articles dans lesquels il critiquait un homme politique connu sur le plan local.

Panioglu c. Roumanie

08.12.2020

L'affaire concernait des sanctions professionnelles, notamment en termes de promotion, infligées à une juge à raison d'un article qu'elle avait publié dans la presse. Cet article critiquait sévèrement les activités de la présidente de la Cour de cassation alors qu'elle était procureure sous le régime communiste répressif.

Gafiuc c. Roumanie

13.10.2020

L'affaire concernait le retrait d'une accréditation qui avait été accordée à un journaliste pour l'étude des archives de la *Securitate* afin d'effectuer des recherches

sur la vie sportive pendant le régime communiste. En juin et juillet 2009, ce journaliste publia plusieurs articles dans lesquels il divulguait des informations sur différents sportifs connus.

Catalan c. Roumanie

09.01.2018

L'affaire concernait la révocation d'un fonctionnaire (M. Catalan), qui travaillait pour le Conseil national pour l'étude des archives de la *Securitate* (CNSAS) pour avoir fourni des informations pour la publication d'un article prétendant qu'un dirigeant religieux aurait collaboré avec la *Securitate* (l'ancienne police politique active sous le régime communiste).

Requête irrecevable

Man et autres c. Roumanie

12.12.2019

À l'origine de l'affaire se trouvaient les accusations dirigées contre un journaliste d'investigation, Liviu Aurel Man, et son équipe, accusés d'avoir opéré un système de chantage organisé.

[Grief sous l'article 10 déclaré irrecevable car manifestement mal-fondé](#)

Affaire relative à la liberté de réunion et d'association (article 11)

Csiszer et Csibi c. Roumanie

05.05.2020

L'affaire concernait l'imposition d'une amende contraventionnelle aux requérants pour avoir organisé une réunion commémorative le 1^{er} décembre 2010, date de la fête nationale roumaine, pour célébrer la création du bataillon *Szekely*. Le 1^{er} décembre 1918, à Cluj-Napoca, les unités militaires hongroises s'étaient organisées en une formation militaire, « le bataillon *Szekely* » pour lutter contre l'armée roumaine entrée en Transylvanie. En avril 1919, ce bataillon avait déposé les armes devant l'armée roumaine.

[Non-violation de l'article 11](#)

Manole et « Les Cultivateurs Directs de Roumanie » c. Roumanie

16.06.2015

L'affaire concernait le refus d'enregistrement du syndicat d'agriculteurs

travaillant à leur propre compte que M. Manole voulait constituer.

[Non violation de l'article 11](#)

Affaires relatives au droit à un recours effectif (article 13)

Brudan c. Roumanie

10.04.2018

L'affaire concernait la durée de la procédure pénale conduite à l'encontre de la requérante, commencée le 23 mars 2000 et achevée le 18 juin 2014.

[Violation de l'article 13](#)

[Violation de l'article 6 § 1 \(droit à un procès équitable dans un délai raisonnable\)](#)

Affaires relatives à l'interdiction de la discrimination (article 14)

Association ACCEPT et autres c. Roumanie

01.06.2021

L'affaire concernait une manifestation qui s'est déroulée lors de la projection d'un film concernant une famille homosexuelle pendant « le mois de l'histoire LGBT » organisé par l'association ACCEPT en février 2013. Les cinq autres requérants assistèrent à la projection. Même si la police assura une certaine protection, le cinéma fut envahi par des manifestants, qui portaient prétendument des attributs d'extrême droite. Les spectateurs se virent injurier verbalement.

[Violation de l'article 14 combiné avec l'article 8 \(droit au respect de la vie privée et familiale\) à l'égard des requérants individuels](#)

[Violation de l'article 14 de la Convention, combiné avec l'article 11 \(liberté de réunion et d'association\)](#)

Cînta c. Roumanie

18.02.2020

L'affaire concernait les restrictions judiciaires apportées aux contacts du requérant avec sa fille.

[Violation de l'article 14 \(interdiction de la discrimination\) combiné avec l'article 8 \(droit au respect de la vie privée et familiale\)](#)

Lingurar c. Roumanie

16.04.2019

L'affaire concernait un raid contre la communauté rom de Vâlcele (Roumanie) qui fut mené en 2011 par 85 policiers et gendarmes.

Violation de l'article 3 (interdiction des traitements inhumains ou dégradants) à raison des mauvais traitements subis par la famille requérante pendant l'intervention

Deux violations de l'article 14 (interdiction de la discrimination) combiné avec l'article 3 à raison du caractère raciste de l'intervention et de l'ineffectivité de l'enquête

Lingurar et autres c. Roumanie

16.10.2018

L'affaire concernait deux opérations de police visant à rechercher des personnes soupçonnées de vols dans la communauté rom de Pata Rât.

Violation de l'article 3 sur le plan matériel et procédural

Non-violation de l'article 14 sur le plan matériel (interdiction de la discrimination) combiné avec l'article 3

Violation sur le plan procédural de l'article 14 combiné avec l'article 3

Cernea c. Roumanie

27.02.2018

L'affaire concernait le rejet de la candidature de M. Cernea – président exécutif du parti écologiste « *Partidul Verde* » à l'époque des faits – aux élections législatives partielles du 17 janvier 2010 au motif qu'il n'était pas le candidat d'un parti représenté au Parlement, sur le fondement d'une loi modifiée moins d'un an avant les élections partielles par une loi organique.

Non-violation de l'article 14 (interdiction de la discrimination), combiné avec l'article 3 du Protocole n° 1 (droits à des élections libres

Paroisse Gréco-Catholique Lupeni et autres c. Roumanie

29.11.2016

L'affaire concernait la demande de restitution d'un lieu de culte ayant appartenu à l'Église gréco-catholique et transféré pendant le régime totalitaire dans le patrimoine de l'Église orthodoxe.

Non-violation de l'article 6 § 1 quant au droit d'accès à un tribunal

Violation de l'article 6 § 1 en raison de la méconnaissance du principe de la sécurité juridique

Violation de l'article 6 § 1 en raison de la durée de la procédure

Non-violation de l'article 14 (interdiction de la discrimination) combiné avec l'article 6 § 1 quant au droit d'accès des requérants à un tribunal par rapport à la paroisse orthodoxe

La Cour a par ailleurs dit n'y avait pas lieu d'examiner séparément le grief tiré de l'article 14 (interdiction de la discrimination) combiné avec l'article 6 § 1 pour autant qu'il concernait une différence de traitement alléguée par rapport à d'autres paroisses gréco-catholiques.

Voir aussi [Moldovan \(n° 2\) et autres c. Roumanie](#), arrêt du 12 juillet 2005.

Affaires relatives à la protection de la propriété (article 1 du Protocole n° 1)

Violation de l'article 1 du Protocole n° 1

Associations de copropriété forestière Porceni Plesa et Piciorul Bătrân Banciu (Obstea de Pădure Porceni Plesa si Composesoratul Piciorul Bătrân Banciu) c. Roumanie

28.11.2023

L'affaire concernait deux associations propriétaires de forêts qui se plaignaient de n'avoir pas obtenu de dédommagement, en dépit d'un droit reconnu par la loi, pour compenser l'impossibilité pour elles d'exploiter leurs forêts en raison du classement de celles-ci en zones naturelles protégées relevant du réseau européen « Natura 2000 ».

Văleanu et autres c. Roumanie

08.11.2022

L'affaire concernait la restitution de biens nationalisés par le régime communiste fondée sur la loi n° 165/2013.

Actuellement, plus de 300 requêtes de ce type sont pendantes devant la Cour. Celle-ci communiquera au Gouvernement les requêtes n'ayant pas d'emblée été déclarées irrecevables ou rayées du rôle.

Archidiocèse Catholique d'Alba Iulia c. Roumanie

25.09.2012

L'affaire concernait une communauté religieuse catholique souhaitant récupérer, en vertu d'un règlement d'urgence adopté en 1998, la propriété de biens confisqués par les autorités roumaines pendant la période communiste.

Radovici et Stănescu c. Roumanie

02.11.2006

Impossibilité prolongée pour les requérantes de jouir d'anciens biens confisqués qui leur avaient été légalement restitués, en raison de l'impossibilité d'expulser le locataire qui occupait l'appartement.

Non-violation de l'article 1 du Protocole n° 1

Yasar c. Roumanie

26.11.2019

L'affaire concernait la confiscation du navire de M. Yaşar, lequel avait été utilisé pour des activités de pêche illégale dans la mer Noire.

Requête irrecevable

Alexandru-Mihai Pop et autres c. Roumanie

25.04.2019

L'affaire porte sur plusieurs requêtes concernant l'imposition d'une taxe de pollution fondée sur une ordonnance d'urgence (OUG n° 50/2008), aux fins d'immatriculation, en Roumanie, de véhicules automobiles d'occasion achetés par les requérants dans des pays de l'Union européenne (UE).

Requêtes déclarées irrecevables pour non-épuisement des voies de recours internes.

**Droit à l'instruction
(article 2 du Protocole n° 1)**

Moraru c. Roumanie

08.11.2022

L'affaire concernait une discrimination alléguée dans le processus d'admission à la profession de médecin militaire.

Violation de l'article 14 (interdiction de la discrimination) combiné avec l'article 2 du Protocole n° 1

**Affaires relatives au droit à des élections libres
(article 3 du Protocole n° 1)**

Violation de l'article 3 du Protocole n° 1

Cegolea c. Roumanie

24.03.2020

Dans cette affaire, M^{me} Cegolea se plaignait d'avoir subi une discrimination concernant son droit de se porter candidate aux élections parlementaires du 9 décembre 2012 au nom d'une foundation représentant la minorité italienne de Roumanie.

Violation de l'article 14 (interdiction de la discrimination) combiné avec l'article 3 du Protocole n° 1

Danis et L'Association des personnes d'origine turque c. Roumanie

21.04.2015

L'affaire concernait l'impossibilité pour l'association requérante de remplir les conditions d'éligibilité requises pour les élections parlementaires de 2008, notifiées par l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi électorale sept mois seulement avant l'élection. La nouvelle loi électorale exigeait, pour les organisations des minorités nationales non représentées au Parlement, d'être déclarées d'utilité publique afin de pouvoir être éligibles.

Grosaru c. Roumanie

02.03.2010

Refus d'attribuer un mandat de député en vertu d'une loi électorale.

Non-violation de l'article 3 du Protocole n° 1

Cernea c. Roumanie

27.02.2018

L'affaire concernait le rejet de la candidature de M. Cernea – président exécutif du parti écologiste « *Partidul Verde* » à l'époque des faits – aux élections législatives partielles du 17 janvier 2010 au motif qu'il n'était pas le candidat d'un parti représenté au Parlement, sur le fondement d'une loi modifiée moins d'un an avant les élections partielles par une loi organique.

Requête irrecevable

Călin Georgescu c. Roumanie

06.03.2025

L'affaire concernait l'annulation par la Cour constitutionnelle roumaine de l'élection présidentielle de 2024, à laquelle M. Georgescu s'était porté candidat.

[Requête déclarée irrecevable](#)

Communiqué de presse disponible en [roumain](#)

**Affaire relative aux garanties
procédurales en cas d'expulsion
d'étrangers
(article 1 du Protocole n° 7)**

Violation de l'article 1 du Protocole n° 7

Hassine c. Roumanie

09.03.2021

L'affaire concernait la procédure administrative à l'issue de laquelle le requérant avait été éloigné du territoire roumain pour des raisons liées à la sécurité nationale.

**Droit à ne pas être jugé
ou puni deux fois
(article 4 du Protocole n° 7)**

Requête irrecevable

Prina c. Roumanie

01.10.2020

L'affaire concernait deux condamnations du requérant pour des faits qui lui furent reprochés en sa qualité de directeur de la direction technique de la ville, l'une une amende contraventionnelle et l'autre une peine d'emprisonnement avec sursis.

[Requête déclarée irrecevable](#)

**Affaire relative à l'interdiction générale
de la discrimination
(l'article 1 du Protocole n° 12)**

Non-violation de l'article 1 du Protocole
n° 12

Napotnik c. Roumanie

20.10.2020

Dans cette affaire, une diplomate alléguait avoir été rappelée de son poste à

l'ambassade de Roumanie à Ljubljana parce qu'elle était enceinte.

Ádám et autres c. Roumanie

13.10.2020

Dans cette affaire, les requérants soutenaient qu'ils avaient eu à passer sur la même période plus d'épreuves que les roumains de souche (deux épreuves en hongrois) dans le cadre des examens de fin d'année et que les épreuves en roumain avaient été difficiles pour eux car ils n'étaient pas des locuteurs natifs de cette langue. Ils y voyaient une discrimination à raison de leur appartenance à la minorité hongroise.

Procédure d'arrêt pilote¹

Rezmives et autres c. Roumanie

25.04.2017 (arrêt pilote)²

Conditions de détention dans les prisons roumaines, ainsi que dans les dépôts attachés aux commissariats de police. Les requérants se plaignent, entre autres, du surpeuplement des cellules, de l'insuffisance des installations sanitaires et du manque d'hygiène, de la mauvaise qualité de la nourriture, de la vétusté du matériel fourni ainsi que de la présence de rats et d'insectes dans les cellules.

[Sous l'angle de l'article 3](#), la Cour juge en particulier que les conditions de détention des requérants, compte tenu également de leur durée d'incarcération, les ont soumis à une épreuve d'une intensité qui excédait le niveau inévitable de souffrance inhérent à la détention.

[Sous l'angle de l'article 46](#) (force obligatoire et exécution des arrêts), la Cour décide d'appliquer la procédure de l'arrêt pilote, estimant que la situation des requérants relève d'un problème général qui tire son origine d'un dysfonctionnement structurel propre au système carcéral roumain.

¹ La Cour a élaboré la procédure de l'arrêt pilote pour se doter d'une méthode permettant d'identifier les problèmes structurels sous-jacents aux affaires répétitives dirigées contre de nombreux pays et demander aux États concernés de traiter les problèmes en question.

² La Cour a élaboré la procédure de l'arrêt pilote pour se doter d'une méthode permettant d'identifier les problèmes structurels sous-jacents aux affaires répétitives dirigées contre de nombreux pays et demander aux États concernés de traiter les problèmes en question.

La Cour estime que l'État doit mettre en place : 1) [des mesures visant à diminuer le surpeuplement et à améliorer les conditions matérielles de détention](#) ; 2) [des voies de recours \(un recours préventif et un recours compensatoire spécifique\)](#).

La Cour décide d'ajourner l'examen des requêtes similaires non communiquées et de poursuivre l'examen des requêtes déjà communiquées au Gouvernement roumain, lequel doit fournir, en coopération avec le Comité des Ministres, dans les six mois à compter du jour où l'arrêt sera devenu définitif, un calendrier précis pour la mise en œuvre des mesures générales.

Affaire examinée par la Cour depuis la procédure de l'arrêt pilote suivie dans l'affaire Rezmiveș et autres c. Roumanie

Polgar c. Roumanie

20.07.2021

L'affaire concernait les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires roumains et l'effectivité des voies de recours interne, et en particulier de l'action civile en responsabilité délictuelle.

Actuellement, il y en a environ 5 000 requêtes similaires pendantes devant la Cour.

Violation de l'article 3 (interdiction des traitements inhumains ou dégradants) eu égard aux conditions matérielles de détention de M. Polgar dans la prison de Deva (du 27 février 2014 au 29 avril 2015 et du 14 mai 2015 au 25 mai 2015).

Violation de l'article 13 (droit à un recours effectif) combiné avec l'article 3 de la Convention.

Sous l'angle de l'article 46 (force obligatoire et exécution des arrêts) de la Convention, la Cour se félicite des démarches accomplies par les autorités nationales depuis son arrêt pilote afin de réduire le phénomène de la surpopulation dans les établissements pénitentiaires.

Maria Atanasiu et autres c. Roumanie

12.10.2010

Les affaires concernaient la restitution de biens nationalisés sous le régime communiste.

La Cour a constaté dans cet arrêt qu'elle avait déjà constaté plus de 150 violations

dans des affaires de ce type³, et que plusieurs centaines d'affaires similaires étaient pendantes devant elle.

Violation de l'article 6 § 1 (droit à un procès équitable) – concernant M^{mes} Atanasiu et Poenaru

Violation de l'article 1 du Protocole N° 1 (protection de la propriété) – concernant les trois requérants.

Dans cet arrêt pilote, la Cour a décidé d'ajourner l'examen des affaires concernant les biens nationalisés durant la période communiste en Roumanie dans l'attente de l'adoption de mesures générales au niveau national. [Une nouvelle prorogation](#) du délai de mise en place des mesures à caractères général censées remédier aux dysfonctionnements du mécanisme d'indemnisation ou de restitution des biens nationalisés en Roumanie, a été accordée au Gouvernement roumain. Le 7 mai 2013, la Cour a décidé que l'ajournement de l'examen des requêtes résultant de la même problématique générale reste en état jusqu'à l'adoption d'une ou de plusieurs décisions de principe sur les suites données par le Gouvernement à l'arrêt pilote *Maria Atanasiu et autres*.

Affaire examinée par la Cour depuis la procédure de l'arrêt pilote suivie dans l'affaire Maria Atanasiu et autres c. Roumanie

Preda et autres c. Roumanie

29.04.2014

L'affaire concernait des procédures administratives et/ou judiciaires d'indemnisation ou de restitution de biens confisqués ou nationalisés par le régime communiste, selon des lois adoptées par la Roumanie après la chute du régime en décembre 1989.

La Cour décide, à l'unanimité, que le grief tiré de l'article 1 du Protocole n° 1 (protection de la propriété) à la Convention doit être rejeté pour sept requêtes en raison du non-épuisement des voies de recours internes.

Quant à la requête no 3736/03, la Cour dit qu'il y a eu violation de l'article 1 du Protocole no 1 (protection de la propriété) à la Convention.

³ Par exemple, [Viasu c. Roumanie](#) (09.12.2008), [Katz c. Roumanie](#) (20.01.2009) et [Faimblat c. Roumanie](#) (13.04.2009)

La Cour a également conclu qu'eu égard à la marge d'appréciation de l'État roumain et, à l'exception des situations dans lesquelles coexistaient plusieurs titres de propriété se rapportant à un même immeuble bâti (requête n° 3736/03), la loi adoptée par le Parlement roumain offrait, en principe, un cadre accessible et effectif pour le redressement de griefs d'atteintes au droit au respect des biens, possibilité dont il incombait aux justiciables de faire usage.

Affaires marquantes, décisions rendues

Voiculescu c. Roumanie et Camelia Rodica Voiculescu et autres c. Roumanie

17.03.2022

Ces affaires concernaient le procès de Dan Voiculescu – un homme d'affaires et ancien homme politique bien connu – pour blanchiment d'argent, ainsi que la saisie d'actifs considérés comme des produits du crime qui appartenaient à ses filles et aux sociétés qu'il possédait.

[Requêtes déclarées irrecevables](#)

Maris c. Roumanie

22.10.2020

L'affaire concernait le refus des autorités roumaines de modifier, sur simple déclaration de M. Mariș, la mention relative à son appartenance religieuse dans les registres de la prison de Miercurea-Ciuc.

[Requête déclarée irrecevable \(manifestement mal-fondée\)](#)

Nastase c. Roumanie

18.11.2014

L'affaire concernait la condamnation de M. Nastase, ancien Premier ministre et ancien ministre des Affaires étrangères de Roumanie, par la Haute Cour de Cassation et de justice pour avoir usé de son influence en tant que président d'un parti politique afin d'obtenir le financement de sa campagne électorale de 2004.

[Requête déclarée irrecevable \(manifestement mal fondée\)](#)

Merschdorf c. Roumanie

21.05.2013

L'affaire concernait le refus des autorités roumaines de reconstituer, en faveur des citoyens étrangers, le droit de propriété

relatif à des biens en possession de leurs parents en Roumanie, qui avaient été confisqués sous le régime communiste.

[Requête déclarée irrecevable \(manifestement mal fondée\)](#)

Dumitru et autres c. Roumanie

19.09.2012

L'affaire concernait l'échelonnement des versements d'indemnités octroyées par décision de justice à des membres de la fonction publique (magistrats).

[Requête déclarée irrecevable \(l'échelonnement n'était pas déraisonnable\)](#)

Iovițoni et autres c. Roumanie

07.05.2012

Requérants soumis à une taxe de pollution jugée ultérieurement contraire au droit de l'Union européenne.

[Requête déclarée irrecevable \(les requérants n'ont pas subi d'atteinte à leurs droits protégés par la Convention\)](#)

Tripon c. Roumanie

06.03.2012

Licenciement d'un employé des douanes pour absence prolongée de son poste de travail du fait d'une détention provisoire.

[Requête déclarée irrecevable \(pas d'atteinte aux droits du requérant qui étaient protégés par la Convention\)](#)

Mihăiș c. Roumanie et Senteș c. Roumanie

02.03.2012

Les requérants, fonctionnaires, se plaignaient d'une réduction de salaire de 25 % pour 6 mois en vertu d'une loi instituant des mesures pour le rétablissement de l'équilibre budgétaire.

[Requêtes déclarées irrecevables \(pas d'atteinte aux droits des requérants qui étaient protégés par la Convention\)](#)

Zelca et autres c. Roumanie

29.09.2011

Grief tiré par des fonctionnaires roumains du défaut de versement de primes salariales.

[Requête déclarée irrecevable](#)
Communiqué de presse en [roumain](#)

Farcas c. Roumanie

30.09.2010

Le requérant, handicapé physique, se plaignait de n'avoir pas accès à certains bâtiments et, en particulier, aux tribunaux,

si bien qu'il n'avait pas pu faire examiner ses demandes en matière civile.

[Requête déclarée irrecevable](#)

La Cour a notamment estimé que ni le droit d'accès à un tribunal ni le droit de recours individuel n'avaient été entravés par des obstacles insurmontables qui auraient empêché le requérant d'ester en justice.

Application par la Cour pour la première fois du nouveau critère de recevabilité introduit par le Protocole n° 14

[Adrian Mihai Ionescu c. Roumanie](#)

28.06.2010

Depuis l'entrée en vigueur du Protocole n° 14 à la Convention le 1^{er} juin 2010, un nouveau critère de recevabilité est applicable : la Cour déclare irrecevable toute requête lorsqu'elle estime que « le requérant n'a subi aucun préjudice important, sauf si le respect des droits de l'homme garantis par la Convention et ses

Protocoles exige un examen de la requête au fond et à condition de ne rejeter pour ce motif aucune affaire qui n'a pas été dûment examinée par un tribunal interne ».

Dans l'affaire de M. Ionescu, les trois conditions du nouveau critère de recevabilité étaient réunies : le requérant n'avait subi aucun préjudice important (le préjudice financier allégué était réduit), le respect des droits de l'homme n'exigeait pas un examen de la requête au fond (les dispositions légales pertinentes avaient été abrogées) et l'affaire avait été « dûment examinée » au fond par le tribunal de première instance de Bucarest.

Affaires marquantes pendantes

**Toth et Crişan c. Roumanie
(n° 45430/19)**

Affaire [communiquée](#) au gouvernement le
13 février 2020

**Contact presse:
+33 (0) 3 90 21 42 08**